

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Au secrétariat de l'Union syndicale cantonale
Autor: Hildbrand, Liliane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386478>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au secrétariat de l'Union syndicale cantonale

Liliane Hildbrand*

En 1986, lors de l'ouverture d'un secrétariat à mi-temps de l'Union syndicale valaisanne (USV), de larges secteurs économiques n'étaient couverts par aucune fédération de l'USS. La situation était particulièrement précaire dans le secteur tertiaire, où ni la FCTA¹, ni le SSP², disposaient d'un secrétariat permanent en Valais.

Une telle présence devenait pourtant indispensable, car les emplois précaires et à bas salaire, bien souvent occupés par des femmes, se multipliaient rapidement dans ce secteur. Pour exemple, les employés du secteur de la vente, à l'exception de ceux des magasins Coop, ne sont protégés que par un contrat-type, édicté par l'Etat du Valais en 1985. Certains employeurs ne se gênent pas d'y déroger, en fixant des salaires encore plus bas dans des contrats individuels.

L'importance d'une présence syndicale dans le secteur tertiaire devenait encore plus grande, du fait d'une diminution des emplois dans le secteur secondaire, un champ de recrutement traditionnel pour l'USV. L'avenir de celle-ci, ainsi que le maintien d'une certaine crédibilité auprès des autorités politiques, dépendait directement de cette présence.

L'USV proposa donc, à plusieurs reprises à partir de 1986, un contrat de

* Secrétaire du SSP Valais et de l'Union syndicale valaisanne

¹ FCTA = Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports, et de l'alimentation

² SSP = Syndicat suisse des services publics

collaboration à la FCTA et au SSP. Seul le SSP profita, en 1987, de cette offre, participant tout d'abord à 15%, puis à 25%, au secrétariat de l'USV. La FCTA, elle, décida en 1993, après de nombreuses interventions de l'USV, notamment le projet de création d'un syndicat des services, de signer un contrat de collaboration avec la FTMH-Valais³. Il est à espérer que cette collaboration soit positive. Mais, à l'instar de l'USS, il faut constater qu'elle ne résoudra pas tous les problèmes des «déserts syndicaux» du Valais. A cet égard, le cloisonnement rigide des fédérations représente un des problèmes essentiels.

La création par le SSP d'un secrétariat à temps partiel en Valais, dans le cadre du secrétariat de l'USV, représenta en 1987 une «première syndicale». L'USV mettait à disposition du SSP toute son infrastructure et le SSP signa un contrat à temps partiel avec la secrétaire de l'USV. Les buts du SSP étaient de créer une antenne syndicale et une présence permanente en Valais, et de garantir ainsi, si nécessaire, une action rapide sur le terrain.

Le recrutement quant à lui devait rester l'affaire de la fédération. L'expérience démontra rapidement que, malgré le temps de travail très partiel, il était indispensable d'assurer une permanence sur le terrain. En concertation avec le secrétariat de Lausanne pour le Valais romand, et le secrétariat de Zurich pour le Haut-Valais, le secrétariat valaisan décida de porter son action prioritaire sur les hôpitaux. Les actions de syndicalisation dans les hôpitaux valaisans et les mesures de lutte menées lors des négociations de la convention collective de travail (CCT) ont permis de faire connaître le SSP à l'opinion publique.

³ FTMH = Syndicat de l'industrie, de la construction et des services

Le nombre de membres du SSP dans les hôpitaux a augmenté de façon substantielle et il est devenu un partenaire social écouté. L'augmentation du volume de travail a nécessité l'extension du secrétariat et la création d'un poste de travail supplémentaire, en 1991, à 25%, puis, en 1994, à 40%.

Les avantages de ce secrétariat commun sont évidemment d'ordre matériel (infrastructure commune), mais se retrouvent aussi au niveau de l'échange d'informations. Toutes les informations provenant du Grand Conseil, de l'Etat du Valais ou des communes sont immédiatement disponibles pour le SSP et, inversement, pour l'USV.

L'échange d'idées au sein d'un seul secrétariat, entre des personnes travaillant pour différentes fédérations, crée une nouvelle dynamique, permet des actions communes et renforce la solidarité. Le bilan est positif et l'USV compte d'ailleurs poursuivre cette expérience en profitant de nouveaux locaux moins exigus, ainsi qu'offrir à d'autres fédérations la possibilité de partager son secrétariat.

Collaboration entre FCTA et FTMH en Valais

*Pierre-André Viret**

Depuis de nombreuses années, la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) a tenté d'améliorer sa présence en terre valaisanne. Considérant qu'il est difficile pour toute personne en proie à des difficultés de prendre contact avec le secrétariat à Lausanne, différentes possibilités ont été esquissées dont l'engagement d'un permanent à temps partiel domicilié en Valais ou la collaboration avec une fédération de l'Union syndicale suisse (USS). Pour des raisons financières, la création d'un secrétariat syndical s'est avérée irréalisable.

Aussi, en 1990, un premier essai a été fait par l'engagement d'un permanent à 50%. Malgré beaucoup de bonne volonté, cette tentative s'est terminée à la demande de l'intéressé après quelques mois.

Dans le courant de l'année 1992, de nombreux contacts ont eu lieu avec les trois secrétaires du Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH) valaisans, à savoir: Pierre Elsig, Roger Tissières et Léonard Bruchez. L'idée d'une collaboration intersyndicale entre nos deux fédérations a rapidement mûri et a débouché sur une convention de collaboration. Il est un fait à relever, c'est que les collègues précités s'y sont montrés très réceptifs et, à titre gracieux, dispensaient déjà de nombreux renseignements aux travailleuses et

* Secrétaire de la FCTA